



Montréal, 5 octobre 2015

Aux membres du Conseil d'administration de CBC/Radio-Canada

Bonjour,

Le ***Réseau québécois de l'action communautaire autonome*** (RQ-ACA) voudrait attirer votre attention sur une activité tenue par Radio-Canada au Québec et vous déposer une demande de modification de cette activité.

Depuis plusieurs années, Radio-Canada supporte annuellement, via l'émission **Samedi et Rien d'Autre** animée par Joël Le Bigot et diffusée à la Première chaîne de Radio-Canada, la guignolée de la Fondation du Dr Julien. « Les fonds amassés lors de la Guignolée servent au fonctionnement de la Fondation du Dr Julien et de ses deux centres de pédiatrie sociale en communauté, Assistance d'enfants en difficulté, dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve, et le Centre de services préventifs à l'enfance, dans le quartier Côte-des-Neiges. »⁽¹⁾ En complément, des collectes semblables sont organisées dans plusieurs villes du Québec dont Québec, Lévis, Trois-Rivières et Sherbrooke.

La présente ne vise aucunement à débattre de l'existence et des objectifs de ces centres, mais bien de questionner le rôle de Radio-Canada dans le soutien à un seul organisme de ce type. Si nous sommes sensibles et encouragés par la tenue annuelle de la guignolée des médias avant la période des Fêtes (à laquelle Radio-Canada participe) c'est en partie parce qu'elle bénéficie à des dizaines d'organismes s'adressant plus spécifiquement aux plus démunis de notre société.

La guignolée de la Fondation du Dr Julien vise à accorder aux centres de pédiatrie sociale un soutien financier pour leur fonctionnement en général. Si au début de leur existence, ces centres avaient besoin d'un soutien financier pour prendre leur envol, la situation a radicalement changé depuis.

En effet, **le gouvernement du Québec vient d'accorder plus de 4 millions par année pour les années 2016-2017 à 2019-2020 pour un total de 20 millions** ⁽²⁾. De plus, « *cette contribution pourrait être bonifiée en fonction de l'évolution des nouveaux centres et de l'atteinte des objectifs à l'égard du nombre d'enfants qui pourront avoir accès aux soins de pédiatrie sociale en communauté* » et ce montant « *pourra atteindre 60 millions de dollars d'ici 2020* » ⁽²⁾. Soulignons au passage que, nous nous questionnons fortement sur la reddition de compte que la Fondation devra fournir au Gouvernement, et ce, contrairement à une reddition de compte très exigeante demandée aux 4 000 organismes d'action communautaire autonome financés par le gouvernement.

En ce sens, nous évaluons que le soutien gouvernemental dont bénéficiera dorénavant la Fondation du Dr Julien ne justifie plus le soutien de Radio-Canada à leur guignolée bénéficiant à un seul réseau d'organismes.

Nous vous demandons instamment d'explorer des pistes alternatives au soutien apporté à la Fondation du Dr Julien (via sa guignolée annuelle) visant à soutenir un ensemble d'organismes plus diversifiés et plus nombreux intervenant sur différentes problématiques, particulièrement auprès des plus démunis, et dramatiquement sous-financés.

Étant une radio d'État, Radio-Canada doit faire preuve d'équité envers l'ensemble de la population et, par ricochet, envers l'ensemble des organismes d'action communautaire. Le maintien du soutien de Radio-Canada à la guignolée bénéficiant spécifiquement à la Fondation du Dr Julien ne respecte aucunement cet esprit d'équité.

Merci de votre attention,



Claudelle Cyr
Présidente du RQ-ACA

(1) Tiré du site de la *Fondation du Dr Julien* au
<http://www.fondationdrjulien.org/nos-actions/guignol%C3%A9-du-dr-julien-2014.aspx>

(2) *Le plan économique du Québec*, Ministère des Finances, Mars 2015, p. B-229 à B-231

Le RQ-ACA regroupe 67 regroupements et organismes nationaux québécois qui rejoignent plus de 4 000 organismes d'action communautaire autonome à travers le Québec. De plus, le RQ-ACA est reconnu comme l'interlocuteur privilégié du Gouvernement du Québec en ce qui concerne les questions touchant l'action communautaire autonome, et ce, de par la *Politique gouvernementale de reconnaissance de l'action communautaire* adoptée en 2001.